

Séance du 27 novembre 2024
Délibération N° 94-2024

En exercice : 27

Présents : 15 + 2 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 13 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 18.11.2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. G. CRESPIN M. R. SURCOUF M. P. ROUAULT	M. H. LHERMITTE Mme M. DENIS M. H. DEPOUEZ M. K. BETTAL	Mme C. GASTÉ M. J.C. ROUAULT Mme K. BOISNARD
SUPPLEANTS : M. B. GUITTON		
M. P. RIVOAL		
POUVOIRS : de Mme C. MASSART à Mme K. BOISNARD		
EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN Mme N. LEFEBVRE-BERTIN Mme I. SIMONESSA	Mme N. BRIAND Mme B. MILLET	M. P.M. NANA Mme C. MASSART

CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET 4H/20H SPECIALITE FORMATION MUSICALE A COMPTER DU 01.10.2024

Monsieur Robert Surcouf, Vice-Président du Syrenor, informe les membres du Comité Syndical que les besoins du service nécessitent la création d'un poste d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe : spécialité formation musicale (04h / 20h) .

Monsieur Robert Surcouf propose de créer, ce poste à compter du 01.10.2024

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité**, décident :

- de créer l'emploi susvisé
- indiquent que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget « Enseignement culturel » à compter de l'exercice 2024,
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifié exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2024,
sa publication le2024,
Le Président.

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président.